



# **NOTE DE PRÉSENTATION RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2019**



*Vue de drone du projet d'école maternelle – mars 2019*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2019**

## **PREAMBULE**

Le budget communal 2019 repose sur une gestion rigoureuse des finances permettant d'effectuer un effort élevé d'investissement tout en garantissant le respect des grands équilibres budgétaires.

**La commune poursuit son cap avec un budget qui confirme la qualité de sa situation financière et ses priorités, malgré un contexte contraint.**

- Excédent de fonctionnement 2018 : + 529 994,45 €
- Excédent d'investissement 2018 : + 873 453,32 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 1 403 447 €
- Maîtrise de l'endettement
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Bon niveau d'autofinancement

**Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2019 s'inscrivent dans la continuité des budgets précédents :**

- **ne pas augmenter la pression fiscale** (*pour la septième année consécutive*) ;
- **limiter l'endettement au projet d'école maternelle** ;
- **maintenir un niveau d'investissement significatif** ;
- **poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement** ;
- **rechercher des cofinancements sur les projets** ;
- **maintenir le même niveau de soutien aux associations.**

**En cohérence avec le programme municipal de la mandature, le programme d'investissement du budget 2019 s'articulera principalement autour des priorités suivantes :**

- **la livraison et l'ouverture de la nouvelle école maternelle en septembre 2019** ;
- **la phase 1 de rénovation et de mise en accessibilité du gymnase** ;
- **la mise en accessibilité du groupe scolaire** ;
- **la poursuite de l'effort d'entretien du patrimoine scolaire, culturel et sportif** ;
- **la modernisation de l'éclairage public** ;
- **la sécurisation et l'entretien de la voirie et des espaces publics.**

**Avec des investissements d'un montant de plus de 3,7 millions d'euros en 2019, la commune continue à investir de manière très soutenue et responsable afin d'offrir des services publics adaptés et de qualité aux habitants.**

## I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Montant BP 2019 : 3 182 991.63 €**

#### • Chapitre 011 : Charges à caractère général

**Montant BP 2019 : 1 113 300 €**

Afin de limiter l'impact des charges, de nombreux efforts de gestion sont réalisés par les services communaux. L'hypothèse retenue pour 2019 est une évolution des charges de gestion de – 1.25 %.

Cette évolution s'explique notamment par la renégociation d'un contrat d'assurance réalisée en 2018.

#### • Chapitre 012 : Charges de personnel

**Montant BP 2019 : 1 200 000 €**

L'hypothèse retenue pour 2018 est une augmentation de la masse salariale de + 6 %.

Cette tendance tient compte :

- du glissement vieillissement technicité ;
- de la mise en application du volet 2 de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui revalorise les indices de certains grades et échelons ;
- des avancements de grades ;
- de l'ouverture de la nouvelle école maternelle en septembre 2019 (*recrutement d'un agent technique à temps non complet*) ;
- du recrutement d'un archiviste pour une durée de deux mois ;
- des remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services (congés maternité...).

#### • Chapitre 014 : Atténuation de produits

**Montant BP 2019 : 25 000 €**

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. L'hypothèse retenue est que la CCCB et ses communes membres seront contributeurs au FPIC comme en 2017.

En application de la loi SRU, la ville est soumise à une obligation de production de logements sociaux. La commune est carencée et fait l'objet d'une majoration de ses pénalités financières. Afin de prendre en compte l'effort de la ville, les dépenses réalisées en faveur du logement social sont déduites du prélèvement SRU annuel. Il sera donc de 0 €.

### • Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

**Montant BP 2019 : 282 180 €**

Le chapitre est en évolution de -1.13 %. Cela s'explique par la baisse des contributions aux syndicats (*SDEHG, Syndicat Bassin Hers Girou*).

**L'enveloppe permettant de soutenir la vie associative est stable : 45 000 €.**

### • Chapitre 66 : charges financières

**Montant BP 2019 : 33 050 €**

En 2018, la commune a contracté un prêt relais (taux fixe de 0.43 %) d'un montant de 1 200 000 € pour une durée de 3 ans pour financer la construction de l'école maternelle dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

La commune contractera un emprunt à long terme en 2019 pour financer en partie la construction de la nouvelle école maternelle. L'impact sera limité car l'emprunt ne devrait être contracté qu'en fin d'année 2019.

## **B / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Montant BP 2019 : 3 178 941 €**

### • Chapitre 73 : la fiscalité

**Montant BP 2019 : 1 736 441 €**

**La commune poursuivra son objectif de stabilité de la pression fiscale en gelant les taux d'imposition sur les trois taxes relevant de sa compétence, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.**

**Les taux d'imposition sont stables depuis 2012.**

Taxe d'habitation :	12,82%
Taxe sur le foncier bâti :	15,15%
Taxe sur le foncier non bâti :	113,42%

La loi de finances 2018 a modifié le dispositif de revalorisation des bases fiscales en l'indexant à l'inflation constatée. L'évolution des bases retenue pour 2019 est de + 2.2 %.

Par ailleurs, l'attribution de compensation versée par la CCCB sera en légère augmentation en 2019 : 324 741 €

## • Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations

**Montant BP 2019 : 766 000 €**

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.

La DGF sera de 498 688 € soit + 15006 € par rapport à l'année 2018.

La dotation versée par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ) restera stable : 82 000 €.

La commune continuera de percevoir le fond de soutien des rythmes scolaires mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires car elle a mis en place un projet éducatif de territoire (Pedt) et que l'organisation des temps scolaires reste à 4.5 jours.

## • Chapitre 70 : les produits des services

**Montant BP 2019 : 375 500 €**

Le produit des services devrait être stable en 2019.

## • Résultat de fonctionnement 2018

**Montant BP 2019 : + 250 000 €**

La commune conserve une partie de l'excédent n-1 de la section de fonctionnement (+ 529 994,45 €) en section de fonctionnement : + **250 000 €**

## II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2019 est particulièrement exceptionnelle avec le plus haut niveau d'investissement depuis 2008. Ces investissements permettront de continuer à développer une offre de service adaptée aux besoins des habitants.

L'année sera marquée par la livraison des travaux de la nouvelle école maternelle qui est l'investissement phare du mandat. Cet investissement mobilisera une partie importante des ressources et nécessitera de recourir à l'emprunt.

### A / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**Montant BP 2019 : 4 643 384 €**

#### • Education

##### ▪ Etudes et travaux de construction de la nouvelle école maternelle.

En 2018, l'investissement concernant la construction de l'école maternelle a été de 1 400 000 €. En 2019, l'investissement est évalué à 2 600 000 €.

Ce montant intègre, en plus des études et travaux, l'achat d'équipements (mobilier, informatique) nécessaires à l'ouverture de l'établissement en septembre.

##### ▪ Aménagement des locaux de l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2019/2020

- transformation d'un bloc toilettes
- aménagement du restaurant scolaire
- mise en place d'un buffet libre-service pour les crudités au restaurant scolaire

#### • Urbanisme

##### ▪ Etudes de révision et de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

#### • Accessibilité aux personnes handicapées

- Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire
- Travaux de mise en accessibilité du gymnase (*dans le cadre des travaux de rénovation*)

#### • Sécurité

##### ▪ Développement d'un système de vidéo protection de l'espace public

#### • Voirie communale (*travaux portés par la CCCB sur demande de la commune*)

- Extension du chemin du Bezinat (*fin des travaux*)
- Travaux de mise en accessibilité devant le gymnase
- Réfection de la chaussée du chemin du Bezinat (*entre la rue du Stade et la nouvelle école*)

#### • Voirie départementale

##### ▪ Travaux de sécurisation de la route du Cammas (*partie départementale*)

- **Espace public**

- **Travaux de création d'un cheminement piétonnier en centre-bourg** (*fin des travaux*)
- Opération de requalification d'un parking en zone naturelle et piétonne

- **Culture**

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)

- **Patrimoine**

L'objectif est de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour maintenir le patrimoine communal en bon état de fonctionnement.

- **Rénovation du gymnase – phase 1**
- **Mise en place d'un contrôle d'accès des bâtiments** (*contrôle électronique*)
- Rénovation du Calvaire (*patrimoine culturel*)
- Réparation des bâtiments publics endommagés suite à des incivilités

- **Equipement du service technique**

- Achat d'équipements (épandeur à engrais, sécheur électrique...) pour le service technique

- **Eclairage public** (*travaux portés par le SDEHG sur demande de la commune*)

- *Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Rouquet »*
- *Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les Pins »*
- *Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les jardins du Fort »*
- *Travaux de rénovation de l'éclairage public des voies « chemin de Castelveil et route du Clos du Loup »*
- *Travaux de rénovation des lanternes de style du centre du village*
- *Travaux de rénovation des bornes de la médiathèque*
- *Mise en place de deux radars pédagogiques*
- *Mise en place de six prises d'illumination*
- *Mise en place de l'éclairage public sur le cheminement piétonnier en centre-bourg*
- *Création de l'éclairage public du parking mutualisé entre le gymnase et la maternelle*
- *Travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue du Stade*

## B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Montant BP 2019 : 4 643 384 €**

### • ressources internes

La commune transfère une partie de l'excédent n-1 de la section de fonctionnement (+ 279 994.45 €.) en section d'investissement et le résultat de clôture du SIVU (+10 144.41 €) suite à sa dissolution : + **290 138 €**

### • ressources externes

**La commune fait un effort constant dans la recherche de cofinancements.**

Plusieurs subventions ont été notifiées à la commune, et restent en attente de liquidation :

- 300 000 € du Conseil départemental pour le projet d'école maternelle
- 210 000 € de DETR pour le projet d'école maternelle sur 300 000 €
- 120 000 € de la CAF pour les locaux ALSH de l'école maternelle
- 48 851 € de la CAF pour le Relais d'Assistante Maternelle (RAM) de l'école maternelle
- 62 921 € de l'ADEME pour le projet d'école maternelle
- 44 986 € de la Région Occitanie pour le projet d'école maternelle
- 10 000 € de réserve parlementaire pour le projet d'école maternelle
- 21 605 € du Conseil départemental pour le piétonnier en centre-bourg
- 15 160 € de l'Etat pour le piétonnier en centre-bourg sur 25 400 €
- 84 290 € du Conseil départemental pour l'urbanisation de la route de Moutou
- 22 780 € du Conseil départemental pour l'urbanisation de la route du Cammas
- 18 812 € du Conseil départemental pour le dispositif de contrôle d'accès du groupe scolaire
- 57 571 € du Conseil départemental pour le projet de médiathèque sur 258 017,37 €
- 53 863 € de l'Etat pour la réalisation des années 1 et 2 de l'Ad'AP

D'autres aides sont attendues pendant l'année 2019.

Le taux du FCTVA est de 16,404% pour les dépenses éligibles réalisées en 2018. Le FCTVA est évalué à 360 000 € pour l'année 2019.

### • Emprunt

**La commune aura recours à l'emprunt pour financer une partie du projet de construction de la nouvelle école maternelle.**

L'emprunt inscrit au budget est de 1 200 000 € (emprunt long terme).

Pour rappel, la construction de l'espace de loisirs en 2015 et de la médiathèque en 2016 ont été réalisés sans recourir à l'emprunt.

Le dernier emprunt long terme date de 2010 pour la construction du restaurant scolaire.





## **NOTE DE PRÉSENTATION RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019**

### **• SECTION D'EXPLOITATION**

**Montant BP 2019 : 198 000 €**

La section d'exploitation permet au Service de l'Assainissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du service.

### **• SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Montant BP 2019 : 1 027 839 €**

La section d'investissement contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

### **PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019**

- **Travaux d'extension du réseau sur la RD 70** : en 2018, une première phase des travaux d'extension du réseau assainissement collectif sur la RD 70 (Route de Moutou) a été lancée. Elle s'achèvera en 2019.
- **Travaux d'extension du réseau d'assainissement route de Lapeyrouse**  
Des travaux d'extension des canalisations route de Lapeyrouse seront réalisés. Ces travaux sont actuellement à l'étude.
- **Etude pour le renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) qui arrive à échéance en décembre 2019**  
Les études sont en cours.